


INCENDIE ET FUMÉE



PROCÉDURE EN CAS D'INCENDIE :

MESURES QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQUE L'ON DÉCOUVRE DE LA FUMÉE OU DES FLAMMES.

- faites immédiatement sortir sans affolement tous les occupants d'une pièce où se trouve l'incendie. Si possible, fermez la porte de la pièce où le feu s'est déclaré ;
- activer la station manuelle  la plus près, ce qui déclenchera immédiatement l'alarme générale dans tout l'immeuble.
- si possible contacter le 9-1-1 ou la réceptionniste du collège au (514) 381-4293 (poste « 0 ») ou le personnel de sécurité au 514-953-9788 (5555 d'un téléphone interne).

Note : le personnel de sécurité est présent du lundi au vendredi de 08h30 à 22h00 et le samedi de 08h30 à 16h30.

Assurez-vous d'avoir les renseignements suivants lors de votre appel au 911 :

- nom de l'édifice ;
- adresse ;
- emplacement de l'incendie.
- allez rejoindre votre groupe près de la sortie d'urgence la plus près et suivre les instructions des membres de l'équipe d'évacuation.

Lors d'une alarme incendie :

- cesser immédiatement votre activité/travail, **ne pas perdre de temps à récupérer des vêtements ou objets personnels**, demeurer calme ;
- se joindre à votre groupe ou au groupe le plus proche, se diriger vers la sortie la plus près ;

- suivre les directives des membres de l'équipe d'évacuation ;
- descendre rapidement les escaliers, sortir à l'extérieur ;

NOTE IMPORTANTE : MARCHER D'UN PAS ALERTE, MAIS NE PAS COURIR.

- ne jamais utiliser l'ascenseur ;
- dégager immédiatement le hall d'entrée et les alentours du Collège en atteignant la porte de sortie d'urgence et dirigez-vous directement au point de rassemblement le plus près ;
- attendre l'autorisation du coordonnateur des mesures d'urgence en poste avant de réintégrer le Collège ;

Si vous vous trouvez seul, et si aucun groupe n'est à proximité, rappelez-vous que l'on ne doit pas emprunter un corridor ni un escalier d'évacuation sans avoir vérifié au préalable :

- si la porte est chaude;
- si le puits d'escalier ou le corridor dégage de la chaleur ;
- si les lieux sont enfumés;
- s'il y a des odeurs de gaz;
- si l'issue est inondée.

Face à une de ces éventualités, dirigez-vous vers un autre corridor ou une autre cage d'escalier.

EMPLACEMENT DES POINTS DE RASSEMBLEMENT :



Lors d'une évacuation, les occupants devront s'éloigner rapidement de l'immeuble et se rendre dans le **point de rassemblement** qui est assigné à votre groupe.

Point de rassemblement 1 : À l'avant sur la pelouse de l'entrée en façade sur Crémazie

Point de rassemblement 2 : À l'est sur la pelouse face au stationnement Est

Point de rassemblement 3 éloigné et à l'intérieur (en cas de condition climatique extérieure difficile) : Centre Claude Robillard – gradins de la piscine

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Si vous avez reçu une formation sur les extincteurs portatifs, vous pouvez tenter d'éteindre de petits feux seulement à la condition de ne pas mettre votre sécurité en danger.

Ne jamais tenter de lutter seul contre un incendie. Assurez-vous d'avoir une voie d'évacuation. Si vous n'avez pas été formé pour utiliser un extincteur portatif, vous devez évacuer la zone. Même un petit feu peut générer suffisamment de fumée pour causer des blessures graves.

Afin d'être préparé à une telle situation, vous pouvez poser des actions simples au quotidien telles que repérer différentes sorties, l'emplacement des stations d'alarme manuelles, suivre une formation sur l'utilisation d'un extincteur portatif, etc.

LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Responsabilités :

- Toute personne se considérant une personne à mobilité réduite (de manière permanente ou temporaire) doit en aviser la sécurité et/ou le coordonnateur et faire connaître ses besoins en cas d'évacuation d'urgence ;
- Demander des instructions qui vous sont propres au sujet des procédures d'urgences;
- Remettre une copie de **vos** **horaire à jour** à la réception (local B-313) ;
- Aviser le centre des opérations (bureau de la réception au B-313) des modifications à votre horaire ;
- Communiquer le numéro de votre téléphone cellulaire à la réception (local B-313) **et les aviser de tout changement** ;
- Aviser le centre des opérations (bureau de la réception au B-313) de votre absence.
- Identifier dans votre environnement une personne avec qui vous vous sentez en confiance et pouvant vous servir d'accompagnateur. Faites connaître le nom et numéro de cellulaire de votre accompagnateur à la réception (local B-313).

Lors d'une alarme incendie (personnes à mobilité réduite) :

- Ne pas prendre les ascenseurs
- Se rendre à la cage d'escalier d'urgence la plus proche selon votre emplacement dans le Collège ;
- Dans la mesure du possible : confirmer votre présence et votre emplacement au personnel de sécurité (514) 953-9788 (5555 d'un téléphone interne) et/ou la réception du Collège 514-381-4293 (poste « 0 ») et demeurer près de la porte de la cage d'escalier d'urgence ;
- Aviser un professeur ou un chercheur de manière à ce que l'information à votre sujet se rende jusqu'au Centre des opérations du Collège;
- Dès l'arrivée du Service de sécurité incendie, votre présence et emplacement sera transmis. Les pompiers détermineront si vous êtes exposé à un danger immédiat, ils pourraient décider de vous laisser sur place pour mieux concentrer leurs efforts là où il y a un besoin urgent ;
- S'il y a de la fumée dans le secteur où vous vous trouvez, entrez sur le palier de la cage d'escalier d'urgence et refermez la porte derrière vous ;
- Une fois évacuée, se diriger au point de rassemblement le plus près ;
- Si votre accompagnateur est absent, demander à une autre personne de vous assister jusqu'à votre évacuation à l'extérieur ;
- Rappeler à une personne de votre groupe de s'assurer que le responsable de secteur est informé de votre présence et de votre emplacement.